



2022

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE :

PLAN D'ACTION VISANT
DES ESPÈCES MULTIPLES
dans le parc national du
Canada de la Pointe-Pelée et
les lieux historiques nationaux
du Canada du Niagara
(2016-2021)



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Citation recommandée

Agence Parcs Canada. 2022. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara (2016-2021). Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 32 p.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril¹.

Source des photos :

Parcs Canada est détenteur des droits d'auteur de toutes les photos, sauf indication contraire.

Photos de la page couverture, dans le sens horaire à partir du haut à gauche : Petit blongios, J. Flynn, Agence Parcs Canada (APC); Tortue géographique, K. Bicknell, APC; Couleuvre fauve de l'Est, W. Lynch, APC; Ptéleá trifolié. **Cette page :** Paruline orangée, J. Flynn, APC. **Page i :** Genévriers de Virginie. **Page ii :** Goglu des prés, J. Flynn, APC. **Page iii :** Monarque sur un hélianthe à feuilles étalées, J. Flynn, APC. **Page 1, de gauche à droite :** Cornouiller fleuri, J. Flynn, APC; Plage de la Pointe Pelée; Pic à tête rouge, J. Flynn, APC; Famille au LHN du Fort-George, S. Munn, APC; Monarques, J. Flynn, APC; Lépisosté tacheté, B. Grafwicke, <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>; Le marais du parc national de la Pointe-Pelée, L. Peters, APC; Scinque pentaline commun; Oponce de l'Est, J. Flynn, APC; Plage de la pointe Pelée, S. Rupert, APC. **Page 17, de gauche à droite :** Membre de l'équipe de l'APC remplissant un nid de matériaux pour la nidification des couleuvres sur un monticule artificiel; Membres de l'équipe de l'APC recueillant des données de surveillance de la couleuvre fauve de l'Est. **Page 27 :** Navette au centre d'interprétation du parc national de la Pointe-Pelée, S. Munn, APC. **Page 28 :** Camassie faux-scille, J. R. Graham, APC.

Also available in English under the title:

Implementation Report: Multi-species Action Plan for Point Pelee National Park of Canada and Niagara National Historic Sites of Canada (2016-2021)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-41273-3

No de catalogue : CW69-21/19-1-2022F-PDF

Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Préface

En vertu de [l'Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements, des programmes et des politiques complémentaires afin d'assurer la protection des espèces sauvages en péril partout au Canada. Au titre de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), des plans d'action doivent décrire les mesures qui seront prises pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Niagara; en 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socio-économiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être incluse dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara (2016-2021).

La réalisation des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition identifiés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html>

Remerciements

Parcs Canada tient à remercier les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara.

Premièrement, nous remercions ceux qui ont pris soin de cette terre et tous les mocassins qui l'ont parcourue au fil du temps.

L'équipe du parc national de la Pointe-Pelée reconnaît que ces terres se trouvent sur le territoire traditionnel des Ojibways, des Odawas et des Potawatomis. Ce territoire est en particulier le foyer de la Première Nation de Caldwell, et il fait partie de la maison de la Première Nation de Walpole Island. L'élaboration de ce plan d'action a été renforcée par la participation de représentants de ces deux Premières Nations, et les réalisations qui en ont découlé n'auraient pas été possibles sans leur contribution et leur soutien. Nous reconnaissons que l'endroit maintenant connu sous le nom de lieux historiques nationaux de Niagara se trouve sur le territoire traditionnel des peuples Haudenosaunee et Anishinaabe.

De nombreux partenaires clés ont contribué au Plan d'action visant des espèces multiples et à l'amélioration de notre compréhension des espèces en péril visées. Les Amis du parc national de la Pointe-Pelée, l'Office de protection de la nature de la région d'Essex, le Centre d'information sur le patrimoine naturel, Environnement et Changement climatique Canada, la Commission des parcs du Niagara, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Oiseaux Canada, la Municipalité de Leamington et Pêches et Océans Canada ont tous offert un soutien aux mesures et donné une valeur ajoutée à nos objectifs. Nous sommes reconnaissants envers l'expérience et les conseils mis à contribution par un certain nombre de groupes et de personnes, notamment le Groupe de travail sur le mûrier rouge, la Forest Gene Conservation Association, l'Université de Windsor, l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo, l'Université McMaster, l'Université Trent, l'Université de l'Illinois, l'Université du Nouveau-Brunswick, Conservation de la nature Canada, le Service canadien de la faune, Dougan & Associates, Savanta Inc., Ontario Beetles, Marcie Jacklin, Mary Gartshore, Jarmo Jalava, Scott Gillingwater, David Seburn, Janice Gilbert, Steve Marks et Steve et Darlene Hecnar.

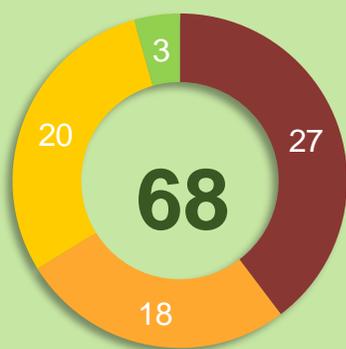
Finalement, nous aimerions remercier les personnes avec lesquelles nous partageons ces écosystèmes, qu'il s'agisse des propriétaires fonciers qui sont les intendants de l'habitat naturel où vivent des espèces en péril sur leur propriété, des bénévoles qui plantent des asclépiades dans les aires protégées ou des gens qui immobilisent leur véhicule pour aider une tortue ou un serpent à traverser la route. Ce n'est que grâce à notre compréhension et à nos efforts combinés que le rétablissement de ces espèces est possible.

Sommaire

Le présent document porte sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et des lieux historiques nationaux du Canada de Niagara de 2016 à 2021. Il présente les mesures de mise en œuvre identifiées dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et évalue les répercussions socio-économiques.

Espèces visées³

Le plan d'action portait sur 65 espèces figurant sur la liste de la LEP et trois espèces dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition inclus dans le plan d'action visaient 35 espèces, dont la survie et le rétablissement pourraient être largement touchés par des mesures de gestion au sein du parc national : carmantine d'Amérique, tortue mouchetée, frêne bleu, Goglu des prés, rosier sétigère, carex dense, ptéléa trifolié, micocoulier rabougri, couleuvre fauve de l'Est, Sturnelle des prés, tortue musquée, oponce de l'Est, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, scinque pentaligne, brochet vermiculé, bruant de Henslow, chicot févier, sucet de lac, Petit blongios, Pie-grièche migratrice, tortue géographique, Paruline orangée, mûrier rouge, Pic à tête rouge, tortue serpentine, tortue molle à épines, lépisosté tacheté, ketmie des marais, crapet sac-à-lait, camassie faux-scille, Paruline polyglotte, cornouiller fleuri, monarque et aster à rameaux étalés.



Espèces inscrites à la LEP

- En voie de disparition
- Menacées
- Préoccupantes

Espèces non inscrites à la LEP⁴

- Espèces dont la conservation est préoccupante

³ Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans le présent rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action.

⁴ L'inclusion d'espèces préoccupantes non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces inscrites sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces inscrites à la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

Mise en œuvre du plan d'action

26 mesures (mesures de rétablissement) ont été identifiées dans le Plan d'action visant des espèces multiples. Une mesure a été exclue du rapport, car elle ne faisait pas partie de la portée du plan. La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en déterminant quels progrès ont été réalisés en vue de mener à bien les 25 autres mesures, et est présentée à la section 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, les 25 mesures ont été initiées⁵ et 17 d'entre elles ont été achevées. La création de ressources et de partenariats pour appuyer les travaux a permis la mise en œuvre de sept autres mesures définies dans le plan d'action.



Mesures
initiales
100 %⁵



Mesures
achevées
68 %



OPR
partiellement
atteints
100 %⁶



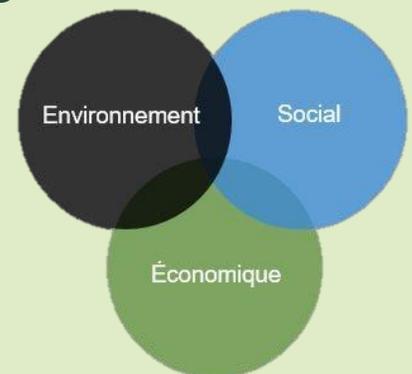
OPR
entièrement
atteints
94 %

Répercussions écologiques

37 objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés dans le cadre du plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre tous les objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont présentées à la section 4. Il n'a pas été possible de surveiller l'objectif d'une espèce, et cet objectif a donc été retiré du présent rapport. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés pour les 36 autres objectifs⁶, dont 34 ont été entièrement atteints.

Répercussions socio-économiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects découlaient principalement des restrictions d'accès des visiteurs à certaines zones du parc durant les activités de remise en état. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation.



⁵ Comprend les mesures qui sont achevées.

⁶ Comprend les OPR qui sont entièrement atteints.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| PRÉFACE..... | i |
| REMERCIEMENTS | ii |
| SOMMAIRE..... | iii |
| 1. CONTEXTE | 1 |
| 2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION | 2 |
| 3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION | 18 |
| 4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES | 19 |
| 5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES..... | 30 |



1. CONTEXTE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara](#)⁷ de 2016 à 2021, évalue les progrès réalisés pour atteindre ses objectifs locaux en matière de population et de répartition et évalue les répercussions socio-économiques. Il est axé sur 68 espèces, y compris 45 espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est nécessaire) ainsi que 20 espèces préoccupantes inscrites à la LEP⁸. La Paruline à capuchon, le carex dense et le chêne de Shumard font également partie du plan d'action, car ce sont des espèces dont la conservation est préoccupante.

Les objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été créés pour les 35 espèces ci-dessous, dont le rétablissement pourrait être largement touché par des mesures de mise en œuvre au sein du parc national de la Pointe-Pelée (PNPP) et des lieux historiques nationaux du Niagara (LHNN) : carmantine d'Amérique, tortue mouchetée, frêne bleu, Goglu des prés, rosier sétigère, carex dense, ptéléa trifolié, micocoulier rabougri, cornouiller fleuri, couleuvre fauve de l'Est, Sturnelle des prés, tortue musquée, oponce de l'Est, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, scinque pentaligne, brochet vermiculé, Bruant de Henslow, chicot févier, sucet de lac, Petit blongios, Pie-grièche migratrice, monarque, tortue géographique, Paruline orangée, mûrier rouge, Pic à tête rouge, tortue serpentine, tortue molle à épines, lépisosté tacheté, ketmie des marais, crapet sac-à-lait, aster à rameaux étalés, camassie faux-scille et Paruline polyglotte.

⁷ Agence Parcs Canada. 2016. [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara](#). Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada (Ottawa). v + 50 p.

⁸ La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara est évaluée en mesurant les progrès réalisés pour accomplir les mesures de rétablissement présentées dans le plan d'action (tableaux 1 et 2). Dans l'ensemble, la progression moyenne des 36 mesures rapportées était de 87 %. Veuillez vous référer au plan d'action original (Parcs Canada, 2016) pour obtenir une description de chaque mesure, les résultats escomptés et les menaces auxquelles chaque mesure répond.

En 2020, plusieurs restrictions ont été mises en place dans le parc national de la Pointe-Pelée (PNPP) et les lieux historiques nationaux du Niagara afin de ralentir la propagation de la COVID-19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion du parc. Ces restrictions ont eu une incidence sur la capacité du parc à accomplir la mise en œuvre de certaines parties du plan d'action. Il n'a pas été possible de lancer des initiatives d'éducation et de diffusion externe, entre autres d'offrir la possibilité à des bénévoles de participer à des activités de conservation. Un certain nombre de projets de surveillance et de gestion prévus pour 2020 et 2021 ont été reportés ou annulés en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Tableau 1. Progrès réalisés en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement mises en place par le parc national de la Pointe-Pelée (un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|---|--|---------------------|
| <p>1) Carex dense, mûrier rouge, camassie faux-scille, chicot févier, frêne bleu : Enlèvement des nids de Cormoran à aigrettes dans les parcelles de plantes en péril et aux alentours, et utilisation de dispositifs d'effarouchement pour protéger les plantes en péril sur l'île Middle.</p> | <p>Éliminer la menace directe des nids de cormorans à aigrettes dans les parcelles de plantes en péril et aux alentours sur l'île Middle.</p> | <p>En moyenne, 30 nids par année ont été enlevés et des dispositifs d'effarouchement ont été mis en place ou réparés dans des zones stratégiques afin de protéger les plantes en péril durant toutes les années, sauf en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-19. Le carex dense, le chicot févier et la camassie faux scille ont tous connu une augmentation de leur abondance et de leur répartition au cours de la période visée par le plan. Les populations de mûrier rouge et de frêne bleu sont demeurées stables.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>2) Carex dense, mûrier rouge, chicot févier, ptéléa trifolié, frêne bleu, Pioui de l'Est, camassie faux-scille, couleuvre d'eau du lac Érié : Gestion de la surabondance des Cormorans à aigrettes sur l'île Middle.</p> | <p>Le nombre de nids de Cormorans à aigrettes sera réduit à une densité ciblée (30 à 60 nids/ha) d'ici 2020 pour maintenir un écosystème en santé et soutenir les espèces en péril.</p> | <p>Des activités de gestion ont été réalisées chaque année et la densité des nids a été réduite de 143 nids/ha en 2015 à 99 nids/ha en 2021, malgré la perte d'une année de gestion en raison des restrictions liées à la COVID-19 en 2020, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de nids, qui est passé de 90 nids/ha à 137 nids/ha. De nombreux secteurs représentant un habitat de choix pour les espèces en péril sur l'île ont connu des diminutions plus importantes que la moyenne dans la densité des nids, ce qui s'est traduit par des gains pour les populations de la plupart des espèces en péril.</p> | <p>53%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|--|---|---------------------|
| <p>3) Mûrier rouge, frêne bleu, ptéléa trifolié, micocoulier rabougri, Pioui de l'Est : Réduire la population surabondante de cerfs de Virginie dans le PNPP pour permettre la régénération de la forêt et la protection directe des espèces en péril.</p> | <p>La densité de la population de cerfs sera réduite aux niveaux ciblés (6 à 8 individus/km²) d'ici 2020 pour maintenir un écosystème en santé et soutenir les espèces en péril. Remarque : une correction a été apportée aux niveaux ciblés de cerfs par km².</p> | <p>Des activités de gestion du cerf de Virginie ont eu lieu chaque année, en collaboration avec des partenaires autochtones. La densité de la harde de cerfs dans le parc a été réduite de 21 cerfs par km² en 2016 à 11,5 cerfs par km² en 2021.</p> <p>Remarque : La densité de cerfs visée est fondée sur une analyse pour laquelle une parcelle d'habitat convenable de 4 km² pour le cerf est délimitée dans le parc.</p> | <p>73%*</p> |
| <p>4) Paruline orangée, ketmie des marais, toutes les tortues, Râle élégant, Hibou des marais, Petit blongios, carmantine d'Amérique : Éliminer stratégiquement les plantes envahissantes et exotiques prioritaires telles que le Phragmites australis dans les milieux humides du PNPP pour protéger les espèces en péril et leur habitat essentiel.</p> | <p>Réduire la quantité de plantes envahissantes et exotiques prioritaires dans les secteurs ciblés pour la gestion en vue de favoriser les espèces en péril.</p> | <p><i>Des activités d'enlèvement et de traitement des plantes du genre Phragmites ont eu lieu chaque année dans les secteurs ciblés comme étant importants pour les espèces en péril, par exemple la plage East, cruciale pour la nidification de la tortue géographique, de la tortue peinte et de la tortue serpentine, ou les secteurs immédiatement adjacents aux parcelles les plus importantes de carmantines d'Amérique dans le parc. En 2020-2021 seulement, une superficie de plus de 1,46 hectare de Phragmites a été traitée dans les secteurs prioritaires du marais.</i></p> | <p>100%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|---|---|---------------------|
| <p>5) Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), tortue musquée, tortue géographique, tortue serpentine, tortue molle à épines : Protéger les nids de tortues en péril contre la prédation des œufs et la mortalité routière des nouveau-nés par l'établissement de structures de protection.</p> | <p>La surveillance de la population montre une augmentation de l'abondance et du recrutement d'ici 2020 par rapport à l'étude précédente de 2005.</p> | <p>Toutes les activités prévues pour cette mesure ont été entreprises de 2016 à 2021, 137 nids et 1606 nouveau-nés ayant été protégés dans le parc. Le relevé de la population prévu pour 2020 a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19, et l'obtention du résultat à long terme d'une augmentation de l'abondance et du recrutement n'a donc pas encore été évaluée.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>6) All fish and turtles, 6) Tous les poissons, toutes les tortues, carmantine d'Amérique, petit Petit blongios, ketmie des marais : Préparer un plan de gestion des marais pour réduire les principales menaces (hydrologie, qualité de l'eau, plantes et animaux sauvages envahissants, manque d'alternance de végétation émergente et de zones d'eau libre) et évaluer la possibilité de réintroduction de la tortue ponctuée.</p> | <p>Un plan de gestion des marais adaptatif sera achevé et approuvé d'ici 2020.</p> | <p>Des études sur les espèces de poissons en péril et la bathymétrie des étangs ont été amorcées. Une communauté de pratique a favorisé l'échange de connaissances au moyen de réunions ciblées avec des partenaires des Premières Nations, des spécialistes des milieux humides et des organismes ayant des défis semblables en matière de remise en état. Un plan de gestion des marais adaptatif a été élaboré et approuvé, puis mis en œuvre en 2020.</p> | <p>100%</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|---|---|---|---------------------|
| <p>7) Paruline orangée : Préserver et améliorer les possibilités de nidification dans le PNPP.</p> | <p>Réduire les menaces qui pèsent sur les individus nicheurs : perturbation, prédation et manque de cavités propices à la nidification.</p> | <p>Le personnel de Parcs Canada, en collaboration avec Oiseaux Canada, a installé dans le parc 13 nichoirs artificiels, avec des dispositifs de protection contre les prédateurs, qui facilitent le succès de reproduction de cette espèce. La collaboration avec les spécialistes d'Oiseaux Canada est en cours afin d'améliorer la conception, l'emplacement, l'entretien et la surveillance des nichoirs artificiels.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>8) Ketmie des marais : Lutter contre la propagation et l'envahissement de la salicaire commune.</p> | <p>Prévenir l'augmentation de l'abondance et de la répartition de la salicaire commune.</p> | <p>Le personnel du parc a lutté contre la propagation de la population de salicaire communes en éliminant les épis renfermant les graines de 2005 à 2018. En 2019, un agent de lutte biologique (le coléoptère <i>Neogalerucella spp.</i>) a été introduit et a fait l'objet d'une surveillance annuelle du point de vue de son établissement et de son efficacité. Des relevés effectués de 2016 à 2018 n'ont montré aucune augmentation dans l'abondance ou la répartition de la salicaire commune. Le prochain relevé est prévu pour 2023, une fois que l'agent de lutte biologique aura eu le temps de s'établir.</p> | <p>100%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|--|--|---------------------|
| <p>9) Scinque pentaline : Protéger et rétablir l'habitat du scinque pentaline par des programmes d'accroissement de l'habitat et d'éducation.</p> | <p>Par des programmes de partenariat et d'éducation, assurer l'existence de microhabitat pour soutenir les populations de scinques pentalignes dans le PNPP.</p> | <p>Des relevés annuels ont été menés pour délimiter les secteurs nécessitant une augmentation de la superficie d'habitat et l'ajout de matériaux supplémentaires pour le microhabitat de l'espèce à différents sites dans le parc. Le soutien des bénévoles et la réalisation de programmes d'éducation n'ont pas été possibles en 2020-2021 en raison des restrictions liées à la COVID-19. Par conséquent, les programmes destinés à l'augmentation de la superficie d'habitat et à l'ajout de matériaux ont été mis en œuvre uniquement par le personnel.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>10) Pluvier siffleur : Protéger les individus et les sites de nidification du pluvier Pluvier siffleur au PNPP. Comprend la fermeture de secteurs à proximité des nids combinée à des clôtures, à des panneaux d'avertissement et à des patrouilles pour promouvoir la conformité.</p> | <p>Réduire les menaces qui pèsent sur le pluvier Pluvier siffleur lors de la nidification, dont la prédation et les perturbations.</p> | <p>Des protocoles de surveillance et de gestion ont été élaborés avec l'aide de spécialistes d'Oiseaux Canada. Le personnel de Parcs Canada a mené des activités de surveillance chaque année; toutefois, aucune activité de reproduction n'a été décelée, ce qui n'a pas justifié la mise en œuvre du protocole entier (clôtures, éducation, panneaux d'avertissement, patrouilles, etc.).</p> | <p>100%*</p> |
| <p>11) Paruline polyglotte : Tenir compte de l'habitat de la paruline Paruline polyglotte et gérer celui-ci dans le cadre de la restauration de la savane.</p> | <p>Gérer efficacement un minimum de 4 hectares d'habitat convenable pour la Paruline polyglotte dans le PNPP.</p> | <p>L'habitat convenable est créé en fauchant les vieux taillis afin qu'ils redeviennent de jeunes taillis, habitat que privilégie la Paruline polyglotte pour nicher. Une superficie de 4,15 ha d'habitat convenable a été remise en état grâce à des activités de rétablissement de la savane en 2017 et en 2018.</p> | <p>100%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|---|--|---|---------------------|
| <p>12) Rosier sétigère : Réintroduire le rosier sétigère dans le cadre d'un projet de restauration visant l'augmentation de la biodiversité de l'habitat de savane</p> | <p>Réintroduction réussie du rosier sétigère dans l'habitat de savane.</p> | <p>L'étude de faisabilité pour évaluer l'habitat approprié dans le parc et trouver la source de matériel génétique adéquat a été réalisée en 2017. Des graines ont été acquises et disséminées, les premiers semis ayant été prêts à planter dans le parc en 2021.</p> | <p>100%</p> |
| <p>13) Monarque : Poursuivre le programme annuel de surveillance et d'éducation (marquage de monarques élevés en captivité), les dénombrements, l'éducation formelle et l'exposition de monarques vivants.</p> | <p>Des messages sur la conservation du monarque sont intégrés à la programmation du parc et aux programmes d'éducation.</p> | <p>Le programme d'exposition de monarques vivants a eu lieu de 2016 à 2019, mais n'a pas pu être mis en œuvre en 2020 ni en 2021 en raison de la fermeture du centre d'interprétation du parc pendant la pandémie de COVID-19. En 2020, le monarque était présent dans de nombreuses présentations virtuelles; et en 2020 ainsi qu'en 2021, des dénombrements quotidiens de monarques ont été présentés sur les médias sociaux.</p> | <p>80%*</p> |
| <p>14) Monarque : Élaborer un programme de surveillance et poursuivre le programme de plantation bénévole pour 4 espèces d'asclépiades dans le PNPP.</p> | <p>Accroître l'abondance des espèces indigènes d'asclépiades dans le parc pour offrir une source d'alimentation aux monarques adultes et aux larves. Participation annuelle d'un minimum de 100 bénévoles à la plantation d'asclépiades.</p> | <p>Des programmes de bénévolat ont permis avec succès la plantation d'asclépiades de 2016 à 2019, bien que le mauvais temps ait empêché l'atteinte de la cible de 100 bénévoles à deux événements. Un programme de bénévolat faisant appel à la science citoyenne pour surveiller l'abondance de l'asclépiade a été envisagé, mais n'a pas pu être mis en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19 en 2020 et en 2021.</p> | <p>30%</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|--|---|---------------------|
| <p>15) Oponce de l'Est, scinque pentaligne, ptéléa trifolié, Goglu des prés, micocoulier rabougri, couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne), Pie-grièche migratrice de l'Est (sous-espèce <i>migrans</i>), Sturnelle des prés, Bruant de Henslow, Pic à tête rouge, Engoulevent bois-pourri, rosier sétigère, monarque :</p> <p>Poursuivre le projet de restauration de la savane dans le PNPP; couper les arbustes envahissants; enlever les espèces exotiques envahissantes; conserver l'ouverture de l'habitat au moyen de brûlages dirigés; envisager des programmes d'assainissement des zones touchées par le DDT et d'éducation et de sensibilisation sur la savane.</p> | <p>Veiller à ce que, grâce à la restauration, l'habitat de savane soit en santé et stable dans le PNPP en vue de soutenir les espèces en péril qui dépendent de cet habitat.</p> | <p>Remise en état de 25 ha d'habitat de savane grâce aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élimination mécanique et traitement aux herbicides des espèces envahissantes. • Exécution d'un brûlage dirigé sur 9,5 ha. • Collaboration avec les écoles locales pour mobiliser plus de 300 élèves et 98 bénévoles afin de recueillir des graines, de multiplier des semis et de planter plus de 16 000 plants d'herbes et de fleurs sauvages indigènes. • Lancer de nouveaux produits de diffusion externe pour éduquer les visiteurs et le public. • Mettre en œuvre un régime de traitement d'entretien pour les sites de remise en état. • Mener des essais sur le terrain et en laboratoire pour quatre techniques d'assainissement des zones touchées par le DDT. • Effectuer une évaluation quantitative des risques liés aux brûlages dirigés dans le PNPP aux fins de brûlage dans les zones touchées par le DDT. <p>Le Rapport sur l'état du parc de 2018 pour le PNPP évaluait l'état de la savane des flèches de sable du lac Érié comme étant acceptable et en cours d'amélioration.</p> | <p>100%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|---|---|---------------------|
| <p>16) Couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne) : Créer des hibernacles artificiels et des monticules de nidification pour la couleuvre fauve de l'Est au PNPP. Comprend l'intégration de messages éducatifs aux programmes du parc.</p> | <p>Grâce à des programmes de partenariat et d'éducation, améliorer les possibilités d'hibernation et de nidification pour soutenir les populations de couleuvres fauves de l'Est dans le PNPP.</p> | <p>Deux hibernacles et quatre monticules de nidification artificiels ont été aménagés pour les couleuvres. Des messages éducatifs ont été intégrés aux publications sur les médias sociaux, au programme d'interprétation Créatures en vedette, à un article de fond dans le guide des visiteurs pour le centenaire et à divers autres programmes du parc. Un programme de surveillance planifié auquel devaient participer des bénévoles n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>17) Tous les oiseaux : Atténuer les perturbations causées par les visiteurs aux individus migrateurs ou nicheurs d'espèces en péril au PNPP; communication, fermeture de secteurs et patrouilles pour promouvoir la conformité.</p> | <p>Réduire la menace des perturbations humaines qui touchent les oiseaux en péril durant les périodes de migration et de nidification, tout en offrant une expérience mémorable pour les visiteurs qui viennent observer les oiseaux.</p> | <p>Le protocole « Rare Bird Rush » a été mis à jour pour guider le personnel de Parcs Canada afin qu'il réponde aux situations où les perturbations causées par les visiteurs risquaient de menacer des espèces d'oiseaux en péril durant leur migration ou leur nidification.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>18) Tortues, couleuvre fauve, scinque pentaligne : Entreprendre des mesures de surveillance et d'atténuation durant les pics de reproduction et de migration, comme la signalisation, le contrôle de la circulation et les produits de communication et d'éducation au parc.</p> | <p>Réduire la menace de la mortalité routière qui pèse sur l'herpétofaune en péril dans le PNPP.</p> | <p>Un programme intégré de prévention de la mortalité des animaux sauvages sur les routes a été élaboré et mis en œuvre dans le parc. Il comprenait la détermination des périodes de pointe des incidents de mortalité routière, des protocoles de communication pour le personnel, des messages éducatifs à l'intention des visiteurs, des options d'intervention prioritaires et des outils d'intervention (p. ex. la signalisation, des fiches de données).</p> | <p>100%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|---|---|--|---------------------|
| <p>19) Oponce de l'Est, ptéléa trifolié, micocoulier rabougri, carmantine d'Amérique, mûrier rouge, tous les poissons, toutes les tortues, ketmie des marais, rosier sétigère, Petit blongios, Paruline polyglotte, Pic à tête rouge, scinque pentaligne : Produire et mettre en œuvre un plan de gestion des espèces envahissantes pour le PNPP ciblant les espèces prioritaires qui peuvent modifier l'habitat des espèces en péril.</p> | <p>Réduire la menace des espèces envahissantes prioritaires qui pèse sur les espèces en péril et leur habitat en élaborant un plan de gestion. Les buts, cibles et objectifs du plan sont accomplis selon les échéanciers établis dans le plan.</p> | <p>Un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pour le PNPP a été élaboré en 2020; il établit les zones de gestion hautement prioritaires et propose des options de lutte. Les points névralgiques nécessitant des mesures de gestion y sont recensés à l'aide d'une méthode de priorisation qui inclut l'emplacement des espèces en péril et de l'habitat dont elles ont besoin pour survivre.</p> <p>La préparation du plan représente 50 % des progrès pour cette mesure. Les étapes de mise en œuvre du plan ont été amorcées, et ciblent environ 15 des 46 espèces exotiques envahissantes considérées comme un risque grave ou élevé dans le plan.</p> | <p>66%*</p> |
| <p>20) Mûrier rouge, micocoulier rabougri, noyer cendré, ptéléa trifolié, frêne bleu et chicot févier : Réduire les principales menaces et accroître la viabilité des populations d'arbres en péril; cartographie génétique, pollinisation et propagation contrôlées, enlèvement des espèces envahissantes et accroissement de l'habitat.</p> | <p>Réduire les principales menaces qui pèsent sur les populations des espèces d'arbres en péril dans le PNPP et, pour certaines espèces, accroître leur état de santé et la viabilité de leurs populations.</p> | <p>Les menaces majeures ont été réduites et des gains importants ont été réalisés pour toutes les espèces d'arbres en péril grâce aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevés et échantillonnage génétique. • Élimination des individus du mûrier blanc en hybridation et des hybrides du noyer cendré à proximité des arbres de lignée pure. • Des semis génétiquement purs du mûrier rouge et du micocoulier rabougri ont été multipliés et plantés. • Des individus choisis du frêne bleu ont été traités avec un insecticide pour réduire la menace de l'agrile du frêne envahissant. • Les graines du frêne bleu ont été acheminées au Centre national de semences forestières. | <p>100%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|---|--|---------------------|
| <p>21) Toutes les espèces visées par le plan : Faire appel à la Première Nation de Caldwell et à la Première Nation de Walpole Island pour élaborer et mettre en œuvre de manière collaborative des méthodes pour intégrer de façon constructive les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) aux pratiques de gestion des espèces en péril au PNPP et aux LHNN.</p> | <p>Participation accrue et intégration des CTA aux pratiques de gestion des espèces en péril.</p> | <p>Au PNPP, plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer l'intégration des CTA afin de mieux guider l'évaluation, la surveillance et le rétablissement des écosystèmes qui soutiennent des espèces en péril, y compris la tenue d'un atelier sur les normes ouvertes relatives aux marais et la mise sur pied de la communauté de pratique sur les marais en 2018; la collaboration avec la Première Nation de Walpole Island pour la réintroduction du rosier sétigère; et la planification de la gestion continue du cerf avec la Première Nation de Caldwell.</p> <p>Le résultat escompté pour cette mesure n'a pas été atteint dans les LHNN, bien que des efforts d'amélioration de la communication et de la mobilisation soient en cours.</p> | <p>80% *</p> |

Tableau 2. Progrès réalisés en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement mises en place par les lieux historiques nationaux du Niagara (un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|--|--|---------------------|
| <p>22) Noyer cendré : Enlever les noyers cendrés hybrides pour atténuer la menace qui pèse sur 9 individus de lignée pure à l'extrémité ouest de la propriété Lakeshore.</p> | <p>Hybrides (81 arbres) enlevés de la propriété Lakeshore, en plus des 19 enlevés pour dégager l'empreinte de la nouvelle usine de traitement des eaux usées.</p> | <p>Les activités achevées sont la recherche, la planification, la délivrance de permis, les tests génétiques des noyers cendrés hybrides et la consultation/mobilisation du public.</p> <p>L'enlèvement des noyers cendrés hybrides prévu pour l'automne 2020 n'a pas été effectué en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.</p> | <p>75%*</p> |
| <p>23) Cornouiller fleuri : Évaluer et atténuer la menace du débordement à l'extrémité sud-ouest de l'étang d'épuration du nord de la propriété Lakeshore.</p> | <p>Protéger les individus contre d'éventuels dommages. Évaluer et, au besoin, atténuer la menace des espèces envahissantes, des inondations et du champignon de l'anthracnose.</p> | <p>La propriété visée par cette mesure n'est pas sous l'autorité de Parcs Canada, et le résultat original n'a donc pas pu être atteint; le parc s'est concentré sur des activités visant à atténuer les menaces au cornouiller fleuri sur les propriétés qui relèvent de l'Agence, comme le décrit la mesure supplémentaire no 40 (tableau 3).</p> | <p>100%</p> |
| <p>24) Goglu des prés : Installer des panneaux d'interprétation pour reconnaître la réserve de goglus Goglus des prés et les efforts de protection de Parcs Canada sur le terrain communal.</p> | <p>Améliorer la diffusion externe et l'éducation auprès du public afin d'accroître la sensibilisation au goglu Goglu des prés sur le terrain communal.</p> | <p>Un plan de gestion a été créé pour le terrain communal. Celui-ci renferme des protocoles de surveillance et des lignes directrices d'entretien pour l'habitat du Goglu des prés, bien qu'il n'y ait pas eu d'installation de panneaux d'interprétation.</p> | <p>66%*</p> |

| Espèces et mesures | Résultats escomptés | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|---|---|--|-----------------------|
| <p>25) Goglu des prés : Encourager la mise en œuvre d'un relevé bénévole des oiseaux nicheurs sur le terrain communal.</p> | <p>De l'information et du soutien sont offerts au public pour encourager la surveillance. Partenariat amélioré avec les groupes ornithologiques locaux.</p> | <p>Deux activités portes ouvertes communautaires ont été tenues en février 2019 et mars 2020, respectivement, pour obtenir l'appui et l'intérêt des membres de la collectivité à l'égard des mesures de remise en état restauration et de rétablissement des espèces en péril. Un bénévole a été recruté et formé pour effectuer le relevé chaque année.</p> | <p>100%</p> |
| <p>26) Monarque : Planter des asclépiades pour établir un habitat pour les monarques dans le cadre des mesures d'assainissement à l'ancienne usine de traitement des eaux usées.</p> | <p>Le monarque utilise fonctionnellement (p. ex. pour pondre) la propriété Lakeshore, et des asclépiades sont plantées et établies à des sites multiples après élimination de ces plantes à la nouvelle usine de traitement des eaux usées (UTEU). Ces champs à monarque sont intégrés à la conception de l'UTEU.</p> | <p>La propriété visée par cette mesure n'est pas sous l'autorité de Parcs Canada, et les activités proposées pour celle-ci n'ont pas pu être réalisées. Un transfert de propriété à Parcs Canada a été envisagé durant la période visée par le plan, mais ce transfert ne s'est pas concrétisé.</p> | <p>Not applicable</p> |

Le plan d'action énonce des mesures supplémentaires qu'il pourrait être profitable de mettre en œuvre si des ressources devenaient accessibles. Le tableau 3 décrit les mesures que le parc national de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Niagara ont réussi à amorcer entre 2016 et 2021. Les mesures du plan d'action qui n'ont pas été entreprises seront reportées dans un éventuel plan d'action révisé.

Tableau 3. Progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des mesures de rétablissement supplémentaires découlant de la création de partenariats ou de l'accessibilité d'autres ressources (les progrès sont influencés par le montant des fonds obtenus ou le soutien reçu; un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action).

| Espèces et mesure | Résultat escompté | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|---|--|--|---------------------|
| <p>27) Carex dense : Évaluer la menace des espèces envahissantes qui pèse sur le carex dense, et entreprendre les activités de lutte recommandées.</p> | <p>Effectuer des études/relevés et produire des rapports pour évaluer la menace des espèces envahissantes qui pèse sur le carex dense sur l'île Middle, et recommander des mesures de lutte.</p> | <p>Un relevé a été effectué grâce à un partenariat avec le Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario. L'analyse de la menace n'est pas terminée en raison du changement de priorité vers l'éradication de l'achyranthe du Japon (en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments), une nouvelle plante envahissante au Canada, découverte sur l'île en 2018.</p> | <p>50%*</p> |

| Espèces et mesure | Résultat escompté | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|--|---|---------------------|
| <p>28) Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est : Évaluer la répartition et l'abondance relative des chauves-souris en péril dans le PNPP, tout particulièrement en repérant les hibernacles et tous les bâtiments utilisés comme dortoirs.</p> | <p>Comprendre les données de référence sur la répartition et l'abondance relative des chauves-souris dans le PNPP et élaborer un protocole de surveillance à long terme.</p> | <p>L'équipement et l'expertise en matière de surveillance des populations de chauves-souris dans le parc ont été acquis et un protocole de surveillance à long terme a été élaboré. La date du relevé a été reportée en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, et les données de référence ne sont donc pas encore complètes.</p> | <p>66%*</p> |
| <p>31) Ligumie pointue : Réaliser un relevé normalisé de la population dans l'habitat convenable marécageux du PNPP pour déterminer si l'espèce est présente dans le parc.</p> | <p>Meilleure connaissance de la répartition de la ligumie pointue dans le parc.</p> | <p>En juillet 2016, des relevés ciblés dans le marais du parc ont été entrepris pour les espèces de moules en péril. Une ligumie pointue vivante et quelques vieilles coquilles ont été découvertes.</p> | <p>100%</p> |
| <p>34) Couleuvre fauve de l'Est, taupe à queue glabre, Petit blongios, carmantine d'Amérique, micocoulier rabougri, escargot-forestier écharge, toutes les tortues, tous les poissons : Élaborer un protocole normalisé de relevé de la population et de l'habitat et de surveillance pour chaque espèce.</p> | <p>Élaborer et mettre en œuvre un protocole de surveillance établi pour chaque espèce qui est à la fois précis, durable et communiqué aux partenaires en conservation.</p> | <p>Cette mesure est achevée pour la carmantine d'Amérique, le micocoulier rabougri et pour toutes les espèces de poissons en péril (grâce à un partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans). L'escargot-forestier écharge et la couleuvre fauve de l'Est ont des protocoles de surveillance qui doivent encore être révisés, car leur efficacité n'est pas encore prouvée.</p> | <p>50%*</p> |

| Espèces et mesure | Résultat escompté | Progrès réalisés pour atteindre le résultat | Progrès (% atteint) |
|--|--|--|---------------------|
| <p>36) Tortues, couleuvre fauve de l'Est, scinque pentaligne : Prévenir la mortalité routière par l'amélioration des infrastructures et la restauration d'habitat. Évaluer et mettre en œuvre des mesures au PNPP en vue de réduire la mortalité routière des reptiles en péril. Dans la mesure du possible, tenir compte des futurs projets d'amélioration des routes.</p> | <p>Comprendre précisément où et si des endroits prioritaires existent, et analyser les options possibles pour optimiser les structures d'atténuation de la mortalité routière. Établir des structures efficaces ou restaurer certaines zones (p. ex. zones de nidification des tortues).</p> | <p>Des mesures d'atténuation ont été explorées, ce qui a abouti à l'achat d'un panneau indicateur de vitesse avec radar mobile, à l'aménagement d'un monticule de nidification pour les tortues assorti d'une barrière de protection et à des éléments de réaménagement des routes pour ralentir la circulation dans les points névralgiques pour protéger les espèces en péril.</p> | <p>100%*</p> |
| <p>39) Noyer cendré, aster à rameaux étalés : Déterminer la faisabilité de la restauration de la savane à chêne des teinturiers à Oak Grove. Dans la mesure du possible, commencer la restauration.</p> | <p>La faisabilité a été déterminée et la restauration a commencé, si faisable.</p> | <p>Un plan de restauration a été créé pour remédier aux préoccupations écologiques à Paradise Grove (Oak Grove). Ce plan comprend des activités et des mesures d'atténuation visant à soutenir le rétablissement du noyer cendré et de l'aster à rameaux étalés. Les activités de restauration liées à ce plan n'ont pas été amorcées.</p> | <p>50%*</p> |
| <p>40) Cornouiller fleuri : Évaluer et, au besoin, atténuer la menace du champignon de l'antracnose.</p> | <p>Maintenir la population existante à la propriété Lakeshore.</p> <p>Remarque : Une nouvelle population a été découverte à la propriété Oak Grove des LHNN et elle a été incluse dans le présent résultat escompté.</p> | <p>Un spécialiste a été embauché pour aider le personnel de Parcs Canada à évaluer le cornouiller fleuri et à en effectuer un relevé en 2018-2019. Plusieurs nouveaux arbres ont été découverts à Oak Grove. À l'automne 2019, ces arbres ont été protégés de la menace des arbres envahissants des environs qui propagent le champignon de l'antracnose.</p> | <p>100%</p> |

3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION : Créer un habitat crucial pour la couleuvre fauve de l'Est



Des recherches menées dans le PNPP par l'Université Queens montrent que la couleuvre fauve de l'Est (une espèce en voie de disparition) est menacée par un manque de sites d'hivernage souterrains (hibernacles) dans le parc. Les maisons, les dépendances, les anciens puits et les anciennes fosses septiques qui étaient désaffectés offraient un lieu idéal pour l'aménagement d'hibernacles pour les couleuvres, car ces structures offraient un milieu souterrain sûr où les couleuvres pouvaient s'installer, sous la ligne de gel, pour survivre à l'hiver.

Le personnel du parc a été avisé que des travaux semblables avaient été effectués près de la promenade Herb Gray, à Windsor, en Ontario. Depuis 2016, deux nouveaux hibernacles artificiels et quatre monticules de nidification ont été aménagés. Les nouvelles de cette initiative visant à aider la couleuvre fauve de l'Est ont été diffusées dans de nombreux programmes du parc, y compris le programme d'interprétation Créatures en vedette et un article de fond dans le guide des visiteurs du parc.



À l'aide de clôtures et de pièges à entonnoirs, le personnel du parc a réussi à surveiller plusieurs couleuvres fauves de l'Est émergeant des hibernacles. Aucun indice de la présence d'œufs sur les monticules de nidification n'a encore été décelé, bien qu'il faille du temps pour créer la bonne combinaison de matériaux de nidification en décomposition, et le personnel du parc croit avec optimisme que les monticules seront découverts et utilisés dans un proche avenir.

4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux (propres au parc et aux lieux) en matière de population et de répartition présentés dans le plan d'action (tableau 4). Veuillez vous référer au plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (le cas échéant) ainsi que les renseignements généraux et l'approche générale du parc pour chaque espèce.

Tableau 4. Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril du parc national du Canada de la Pointe-Pelée.

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|---|--|--|---|----------------------------|
| Carmantine d'Amérique | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | Un relevé complet du marais du parc a été entrepris en 2020-2021, ce qui a confirmé l'occupation. | 100% |
| Tortue mouchetée – population des Grands Lacs et du Saint-Laurent | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | Des observations fortuites faites par le personnel du parc ont été consignées dans le cadre du programme de protection des nids de tortues. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|-----------------|--|--|--|----------------------------|
| Frêne bleu | Maintenir l'occupation sur l'île Middle et sur la partie continentale du PNPP. | Déterminer l'abondance des semis et des arbres à maturité tous les cinq ans. | Les activités de surveillance ont confirmé l'occupation, tant sur la partie continentale du PNPP que sur l'île Middle. | 100% |
| Goglu des prés | Augmenter l'habitat de savane de 10 ha dans le PNPP. | Déterminer la superficie d'habitat de savane à l'aide de photos aériennes. | L'analyse des photos aériennes a montré une augmentation de 18,2 ha de l'habitat de savane en 2017 par rapport au niveau de référence de 2004. | 100% |
| Rosier sétigère | Établir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé annuel pour déterminer l'occupation. | Les premiers semis du projet de réintroduction ont été plantés à l'automne 2021. | 100% |
| Carex dense | Maintenir l'occupation à au moins trois emplacements sur l'île Middle, dans le PNPP. | Effectuer un relevé des emplacements connus et chercher de nouveaux emplacements dans l'habitat convenable sur l'île Middle tous les cinq ans. | Un relevé effectué en 2019 a confirmé la présence de sept parcelles sur l'île Middle. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|--|---|--|---|----------------------------|
| Ptéléa trifolié | Maintenir une population d'au moins 1000 individus dans le PNPP. | Déterminer l'abondance des semis et des arbres à maturité tous les cinq ans. | Les résultats de la surveillance sur la partie continentale menée en 2020 font état d'au moins 7700 tiges, et 1067 tiges ont été dénombrées sur l'île Middle en 2017. | 100% |
| Micocoulier rabougrri | Renverser le déclin de la population dans le PNPP documenté dans le plus récent relevé, qui faisait état de 47 individus. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | Un protocole de surveillance mis en œuvre en 2020 a permis de consigner au moins 103 tiges, ce qui donne à penser que la population de micocouliers rabougris est stable ou en augmentation dans le parc. | 100% |
| Couleuvre fauve de l'Est – population carolinienne | Maintenir l'occupation sur la partie continentale du PNPP. | Consigner les observations fortuites et marquer-recapturer les individus capturés. | Le nombre de couleuvres fauves de l'Est capturées et suivies de manière occasionnelle par le personnel du parc a varié d'un faible niveau d'environ 12 individus en 2020 à un niveau élevé de 33 individus en 2017. | 100% |
| Sturnelle des prés | Augmenter l'habitat de savane de 10 ha dans le PNPP. | Déterminer la superficie d'habitat de savane à l'aide de photos aériennes. | L'analyse des photos aériennes a montré une augmentation de 18,2 ha de l'habitat de savane en 2017 par rapport au niveau de référence de 2004. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|--|--|---|---|----------------------------|
| Tortue musquée | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée par des observations fortuites. | 100% |
| Oponce de l'Est | Maintenir la population actuelle (nombre de microsites et de cladodes) dans le PNPP. | Compter le nombre de cladodes et de microsites dans 32 parcelles tous les cinq ans. | La surveillance effectuée de 2015 à 2017 a permis de déceler une augmentation importante du nombre de microsites et de cladodes par rapport au relevé précédent de 2007. | 100% |
| Engoulement bois-pourri | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Rendre compte de la présence de l'espèce en consignnant les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée grâce à des observations fortuites faites par des visiteurs et des employés. | 100% |
| Pioui de l'Est | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Continuer de mener annuellement le relevé des oiseaux nicheurs forestiers. | Les relevés des oiseaux nicheurs forestiers ont confirmé chaque année l'occupation de l'espèce. | 100% |
| Scinque pentaligne (population carolinienne) | Maintenir une population capable de viabilité et de survie à long terme, ce qui représente 107 individus durant une saison de surveillance dans le PNPP. | Consigner le nombre de scinques observés dans 10 transects chaque année. | La surveillance annuelle a permis de recenser une population au-dessus du seuil (107 individus), ce qui indique que la population est en « bon » état pour toutes les années. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|-------------------|---|--|--|----------------------------|
| Brochet vermiculé | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée durant la surveillance des poissons en péril de 2019-2021 menée par le ministère des Pêches et des Océans. | 100% |
| Bruant de Henslow | Augmenter l'habitat de savane de 10 ha dans le PNPP. | Déterminer la superficie d'habitat de savane à l'aide de photos aériennes. | L'analyse des photos aériennes a montré une augmentation de 18,2 ha de l'habitat de savane en 2017 par rapport au niveau de référence de 2004. | 100% |
| Chicot février | Maintenir une taille de population telle qu'évaluée en 2007 (268 arbres, dont 29 % étaient des semis) sur l'île Middle, dans le PNPP. | Déterminer l'abondance des semis et des arbres à maturité tous les cinq ans. | Un relevé complet de l'île en 2017 a permis de déceler une augmentation du nombre d'individus à 57 tiges, dont 65 % étaient des semis. Bien que les protocoles ne fussent pas identiques et qu'il y ait eu intensification des efforts déployés pour le relevé, on estime que l'augmentation demeure importante. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|---|--|--|--|----------------------------|
| Sucet de lac | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée durant la surveillance des poissons en péril de 2019-2021 menée par le ministère des Pêches et des Océans. | 100% |
| Petit blongios | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée grâce à la découverte d'un nid actif par le personnel du parc en 2021. | 100% |
| Pie-grièche migratrice – sous-espèce migrants | Augmenter l'habitat de savane de 10 ha dans le PNPP. | Déterminer la superficie d'habitat de savane à l'aide de photos aériennes. | L'analyse des photos aériennes a montré une augmentation de 18,2 ha de l'habitat de savane en 2017 par rapport au niveau de référence de 2004. | 100% |
| Tortue géographique | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée grâce à des observations fortuites faites par des visiteurs et des employés. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|-------------------|--|--|---|----------------------------|
| Paruline orangée | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Consigner les observations fortuites et le succès de nidification si des oiseaux nicheurs sont observés. | L'occupation a été confirmée grâce à la surveillance des nids actifs au cours de toutes les années visées, sauf en 2020, car la surveillance n'a pas été possible en raison des restrictions liées à la COVID-19. | 100% |
| Mûrier rouge | Maintenir l'occupation dans le PNPP, sur la partie continentale et sur l'île Middle. | Visiter les individus connus chaque année et évaluer leur santé et leur état général. | L'occupation a été confirmée grâce à des évaluations annuelles de la santé de tous les arbres sur la partie continentale du parc et sur l'île Middle. | 100% |
| Pic à tête rouge | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée grâce à des observations fortuites. | 100% |
| Tortue serpentine | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | Des observations fortuites faites par le personnel du parc ont été consignées chaque année de 2016 à 2021 dans le cadre du programme de protection des nids de tortue. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|-----------------------|--|--|---|----------------------------|
| Tortue molle à épines | Maintenir un habitat convenable dans le PNPP. | Rendre compte de la présence de l'espèce grâce à des observations fortuites et à la protection des nids. Surveiller l'habitat convenable à l'aide d'évaluations aériennes des communautés végétales. | Des sites de nidification potentiels ont été nettoyés par l'élimination des roseaux envahissants du genre Phragmites sur la plage East. Toutefois, l'analyse complète des autres besoins en matière d'habitat n'a pas été effectuée. Aucune observation fortuite n'a été confirmée. | 50% |
| Lépisosté tacheté | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée durant la surveillance des poissons en péril de 2019-2021 menée par le ministère des Pêches et des Océans. | 100% |
| Ketmie des marais | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée chaque année grâce à des observations fortuites faites par des employés dans plusieurs secteurs du marais. | 100% |
| Crapet sac-à-lait | Maintenir l'occupation dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | L'occupation a été confirmée durant la surveillance des poissons en péril de 2019-2021 menée par le ministère des Pêches et des Océans. | 100% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|----------------------|---|--|---|----------------------------|
| Camassie faux-scille | Maintenir une population de 500 individus ou plus dans au moins deux colonies sur l'île Middle, dans le PNPP. | Effectuer un relevé tous les cinq ans et consigner les observations fortuites. | Le relevé effectué par le personnel du parc en 2018 a permis de recenser plus de 4 000 tiges dans quatre zones distinctes sur l'île. | 100% |
| Paruline polyglotte | Maintenir au moins 4 ha d'habitat convenable pour la Paruline polyglotte dans le PNPP. | La superficie totale d'habitat convenable sera calculée à l'aide de photos aériennes au moins tous les cinq ans. | Une superficie de 4,15 ha d'habitat convenable a été remise en état grâce aux efforts de restauration de la savane déployés en 2017 et en 2018. | 100% |

Tableau 5. Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril des lieux historiques nationaux du Canada du Niagara.

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|--------------------|--|--|--|----------------------------|
| Goglu des prés | Maintenir la présence d'oiseaux nicheurs dans les LHNN au moins une fois au cours d'une période de cinq ans. | Effectuer un relevé des oiseaux nicheurs tous les printemps sur le terrain communal. | Les relevés ont permis de détecter la présence probable de Goglus des prés nicheurs en 2016 et en 2019. | 100% |
| Cornouiller fleuri | Conserver la population existante de 36 tiges aux sites connus dans les LHNN. | Dénombrer les individus chaque printemps. | Les relevés effectués avec l'aide d'un spécialiste de l'espèce en 2018-2019 ont permis de recenser 48 arbres. | 100% |
| Monarque | Assurer la disponibilité de l'habitat de l'espèce dans les LHNN. | Effectuer un relevé de l'habitat convenable des asclépiades tous les cinq ans. | Des relevés informels ont permis de cartographier l'habitat convenable en 2020 et en 2021 pour les secteurs du terrain communal seulement. | 20% |

| Espèce | Objectifs locaux en matière de population et de répartition | Surveillance des populations | Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition | Progrès (% atteint) |
|------------------------|--|---|---|----------------------------|
| Tortue serpentine | Maintenir l'occupation dans les LHNN. Remarque : il s'agit ici des observations faites au ruisseau Two Mile en fonction de l'éventualité que la propriété soit transférée à Parcs Canada au cours de la période visée par le plan. | Confirmer l'occupation par l'observation d'au moins un individu chaque année. | La propriété ciblée dans cette mesure ne relève pas de Parcs Canada, et il n'a donc pas été possible d'y exercer une surveillance. | Not applicable |
| Aster à rameaux étalés | Maintenir trois parcelles d'individus à Oak Grove et quatre parcelles à la propriété Lakeshore dans les LHNN. | Dénombrer les parcelles et les individus au moins une fois tous les cinq ans. | La surveillance exercée en 2018 a permis de confirmer le maintien du nombre de parcelles. Toutefois, le nombre de tiges s'est avéré inférieur et la menace de plantes envahissantes, du piétinement et du broutage par des herbivores a été observée. | 100% |



5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon la Loi sur les espèces en péril, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le Plan d'action visant des espèces multiples s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socio-économiques découlant des activités permises existantes dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque ceux-ci ont été examinés dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts). L'évaluation socio-économique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socio-économiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.

Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action a été assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Le coût total comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et la passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites à l'annexe C du plan d'action (Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNPP et les LHNN).

La mise en œuvre de ce plan d'action n'a entraîné aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. Des ressources ou des partenariats supplémentaires ont été offerts par le Centre d'information sur le patrimoine naturel pour effectuer la surveillance du carex dense sur



l'île Middle. Des progrès dans la surveillance des chauves-souris dans le PNPP ont été rendus possibles grâce à la collaboration avec d'autres parcs ou lieux de l'Agence Parcs Canada qui réalisaient des projets semblables. La Commission des parcs du Niagara a fourni les services d'un arboriculteur aux fins de la collecte d'échantillons de feuilles de noyers cendrés, et la Forest Gene Conservation Association a donné du temps pour repérer les noyers cendrés dans le PNPP et évaluer leur état de santé. Les partenaires autochtones de la Première Nation de Caldwell et de la Première Nation de Walpole Island ont contribué en consacrant du temps à plusieurs mesures, notamment à la gestion du cerf, au plan de conservation du marais et à la réintroduction du rosier sétigère.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du PNPP et des LHNN, et n'a créé aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Il n'a donc entraîné aucun autre coût socio-économique pour le public. Cependant, certaines restrictions ont été imposées aux visiteurs. Pour remettre en état et protéger l'habitat des espèces en péril dans le parc, l'accès au PNPP a été restreint pendant environ deux semaines chaque année afin d'accomplir des activités de gestion du cerf de Virginie en collaboration avec les partenaires autochtones. En outre, la fermeture temporaire de certains sentiers du parc a été nécessaire dans le secteur immédiatement adjacent aux brûlages dirigés et aux sites de nidification et de migration des espèces d'oiseaux en péril.

Avantages

Les mesures décrites dans le plan d'action pour le PNPP et les LHNN ont contribué à l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes. Ces mesures ont eu une incidence globale positive sur l'intégrité écologique et ont donné lieu à des occasions supplémentaires de profiter du parc et des lieux et de la présence des espèces concernées pour les visiteurs et le grand public.

Ce plan d'action renferme des mesures qui ont probablement apporté des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les mesures visaient l'application d'une approche équilibrée dans la réduction ou la suppression des menaces qui pèsent sur les populations et sur les habitats des espèces en péril; ce sont notamment des mesures de protection des individus et de leur habitat (p. ex. les restrictions à l'activité humaine dans les secteurs occupés par les espèces, combinées à la recherche et à la surveillance continues), la réintroduction éventuelle d'espèces (le rosier sétigère dans le PNPP) ainsi que des mesures de sensibilisation du public et d'intendance du milieu (p. ex. des programmes destinés aux visiteurs et la diffusion de faits saillants dans les médias).

Le personnel du parc s'est employé à protéger les nids de tortues mouchetées, de tortues musquées, de tortues géographiques et de tortues serpentine contre les prédateurs, et à empêcher les roseaux envahissants du genre *Phragmites* de supplanter les espèces végétales de l'habitat de nidification privilégié par les tortues, qui est également essentiel pour la tortue molle à épines. L'habitat de savane rare a été remis en état grâce au nettoyage de 25 ha d'habitat, et des bénévoles et des groupes scolaires ont planté des milliers de plantes indigènes, ce qui a contribué au rétablissement de l'oponce de l'Est, du scinque pentaligne, de la paruline *Paruline polyglotte* et de nombreuses autres espèces qui dépendent de cet habitat ouvert et ensoleillé. Des cornouillers fleuris, auparavant non recensés, ont été découverts grâce à des relevés effectués à Oak Grove, dans les LHNN, et ces arbres en voie de disparition ont ensuite été protégés contre les arbres exotiques envahissants qui menacent leur survie. Ces mesures, de même que d'autres mesures adoptées, se sont peut-être traduites à plus grande échelle par des avantages pour les Canadiens, notamment des répercussions positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à sa préservation.

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril dans le PNPP et les LHNN sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages ont une valeur intrinsèque appréciée des Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.

La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les visiteurs du parc, les résidents de la région et les groupes autochtones. Des bénévoles de la collectivité ont participé à la plantation d'asclépiades pour répondre aux besoins en matière d'habitat du monarque dans les habitats de savane du PNPP, et des centaines de jeunes des écoles de la région ont eu l'occasion de prendre part aux activités de remise en état/restauration de la savane pour favoriser la survie des espèces en péril. Des résidents ont participé à deux journées portes ouvertes afin d'en apprendre davantage sur la façon de contribuer au rétablissement du goglu Goglu des prés et d'autres espèces en péril dans les LHNN. La participation des partenaires autochtones à l'établissement de la communauté de pratique du marais a donné l'occasion d'intégrer le savoir traditionnel sur le rétablissement des espèces en péril du marais dans le plan de conservation du marais.

Résumé

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects découlaient principalement des restrictions d'accès des visiteurs à certaines zones du parc durant les activités de remise en état. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation.